

les petits déj' éco

L'innovation partenariale

Les petits déj' éco sont des groupes de réflexion et de débats qui permettent aux professionnels locaux du développement économique, aux élus et aux techniciens des collectivités de partager leurs expériences et leurs pratiques. Epures les réunit trois fois par an.

Innovation ouverte et coopérative : organisation des coopérations et effets sur l'emploi dans le cadre des pôles de compétitivité

Intervention de Marion Dessertine (ELO, Emplois Loire Observatoire)

Ce travail d'évaluation, mené sur la période 2004-2010, mesure l'effet de la participation des entreprises aux projets de Recherche et Développement (R&D) des pôles de compétitivité sur leurs dynamiques d'emploi et détermine comment la structure des relations de coopération impacte ces dynamiques. Au-delà des pôles de compétitivité, ce travail pose la question de l'organisation de l'innovation d'une manière globale. En effet, la politique des pôles de compétitivité ne vise pas seulement à soutenir l'innovation par des financements mais également à l'organiser. Il s'agit d'une forme atypique d'organisation de l'innovation, une innovation ouverte et coopérative, c'est-à-dire un mode d'innovation basé sur l'ouverture à l'environnement et à l'intégration de partenariats pour innover à plusieurs. Dans le cadre des pôles de compétitivité, l'innovation est partenariale et basée sur trois acteurs, entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation, qui coopèrent ensemble à des projets communs à caractère innovant.



Les acteurs des pôles de compétitivité : des entreprises, des laboratoires de recherche, des organismes de formation, mais aussi d'autres acteurs...

L'observation des acteurs qui prennent part aux projets de R&D coopératifs des pôles montre que d'autres acteurs y participent et que la formation apparaît en retrait. Ainsi, 44% des acteurs des projets de R&D coopératifs sont des entreprises, 29% des laboratoires de recherche et 15,3% des acteurs de soutien en conseils techniques (ingénierie conseil, ingénierie et études techniques, conseils en logiciels et systèmes informatiques). Au total, 10 types d'acteurs différents sont présents dans les projets de R&D des pôles.

Acteurs des coopérations	Nombre d'acteurs	Répartition acteurs	Montant R&D	Répartition R&D
Entreprises	1 625	44%	628,18	36,1%
Laboratoires de recherche	1 071	29%	636,14	36,6%
Soutien conseil techniques	566	15,3%	210,28	12,1%
Enseignement supérieur recherche	207	5,6%	203,56	11,7%
Soutien conseils gestion	73	2,0%	15,1	0,9%
Valorisation	66	1,8%	10,07	0,6%
Centres Techniques Industriels	36	1,0%	12,07	0,7%
Établissement de formation	33	0,9%	19,8	1,1%
Entreprises Internationales	10	0,3%	1,83	0,1%
Groupement d'Intérêt Economique	10	0,3%	0,77	0,04%
Total	3 697	100%	1 737,84	100%

TABLE 1.2 – Répartition des acteurs des pôles de compétitivité selon leur poids et les financements R&D alloués (en millions d'euros)

Données : projets FUI 2 à 10 et ANR recherche industrielle 2005 à 2009, traitements par l'auteur

Participer à la dynamique d'innovation ouverte et coopérative : des effets positifs pour l'emploi des entreprises, mais pas avec n'importe quels acteurs

D'un point de vue quantitatif, la participation des entreprises à une dynamique d'innovation ouverte et coopérative a des effets positifs sur l'emploi des entreprises ayant participé aux projets de R&D des pôles, par rapport à des entreprises qui, toutes choses égales par ailleurs, n'y ont pas participé. Un effet positif est observé sur l'emploi global des entreprises (+31,13 emplois), les emplois et R&D (+13,17 emplois) mais pas d'effets sur les emplois ouvriers. En outre, la structure de l'organisation des coopérations impacte également des dynamiques d'emploi. Plus l'entreprise multiplie les liens avec d'autres acteurs, plus son capital social est riche donc, moins elle développe ses emplois car en multipliant les liens sociaux, elle multiplie les possibilités de sous-traitance et évite les embauches par le recours au temps partagé de main d'œuvre. En revanche, plus l'entreprise coopère avec des acteurs différents, plus son capital social est

hétérogène donc, plus elle développe ses emplois et notamment ses emplois cadres et R&D. En effet, multiplier des liens sociaux différents lui permet de diversifier les échanges d'idées, de prendre part à des projets et de créer des emplois.

Les liens de coopérations que lient les entreprises ne sont pas définis seulement dans les régions où elles sont implantées. Ainsi, certaines régions sont mal équilibrées entre la concentration d'entreprises prenant part aux projets de R&D des pôles de compétitivité et la concentration de pôles de compétitivité. La région Rhône-Alpes concentre 17,7% du total des entreprises françaises qui prennent part aux projets de R&D des pôles, entreprises qui innovent de manière ouverte et coopérative, et 18,3% des pôles. La région Languedoc Roussillon en revanche concentre 11,3% des pôles mais seulement 3,2% des entreprises. Ce type de région va alors plutôt concentrer des acteurs de la R&D, enseignement supérieur, mais peu d'entreprises, et donc observer des retombées en matière d'emploi moins importantes. En outre, en termes d'évaluation, cela signifie que les dépenses allouées par des régions dans lesquelles les pôles sont plus présents que les entreprises, vont observer moins de résultats en termes d'emploi.

L'organisation de l'innovation sur un mode ouvert et coopératif a des effets positifs sur l'emploi, le type de coopération jouant également sur les dynamiques d'emploi des entreprises. Ce travail d'évaluation quantitative est un premier pas dans l'évaluation, il est en cours d'actualisation et de développement.

Vers une géographie de l'innovation des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes

Intervention d'Angélique Tholoni-Frachisse (epures, agence d'urbanisme de la région stéphanoise)

Contexte et objectifs

A la suite à la définition par la DATAR, en 2010, de « systèmes urbains » régionaux ou subrégionaux à partir de sept indicateurs hétérogènes, la FNAU a décidé en 2013 de réaliser un travail autour de l'innovation dans les territoires afin d'affiner la description du fonctionnement de ces systèmes urbains. Bénéficiant d'une participation financière du CGET (ex-DATAR), l'étude, réalisée au sein de deux régions est un essai de description de ces coopérations, d'identification des acteurs majeurs qui sont impliqués dans ces processus et de repérage des ensembles de territoires qu'ils mettent en relation.

Le premier objectif consiste à évaluer le volume de production scientifique et technologique des territoires et leur évolution. Le deuxième objectif consiste à apprécier l'intensité des coopérations en matière d'innovation et à décrire les réseaux effectifs de collaboration selon une approche territoriale

Pour être assez fin, le travail a été réalisé en segmentant l'ensemble des activités en douze domaines (transport-mobilité, chimie-matériaux, industries de la création, etc.). Dans la même optique, l'échelle géographique retenue est la zone d'emploi, territoire économiquement cohérent au niveau local.

Deux groupes d'agences d'urbanisme se sont constitués en 2013 afin de mener à bien cette étude : le groupe PACA piloté par l'AGAM, le groupe Rhône-Alpes piloté par epures. L'observatoire européen des données localisées, EuroLIO, basé à Saint-Etienne, a contribué via son expertise sur les questions d'innovation et sa connaissance des bases de données relatives à ce champ.

Volume et intensité

L'analyse de la production scientifique et technologique au sein des régions Rhône-Alpes et PACA fait ressortir le rôle des grandes zones d'emploi. Ce sont les zones d'emploi de Lyon, Grenoble et Marseille qui publient le plus avec respectivement 3 090, 2 430 et 2045 publications par an entre 2009 et 2011. Elles comptabilisent à elles trois 81% du total des publications des deux régions. Nice arrive en 4^e position avec 745 publications. Au total, les deux régions pèsent un peu plus de 25% des publications réalisées en France sur la période.

Concernant la production de brevets, les zones de Grenoble et de Lyon sont celles qui déposent le plus de brevets avec respectivement 690 et 610 brevets annuels entre 2008 et 2010 (soit 29% et 26 % des brevets déposés dans les deux régions). Marseille arrive loin derrière, mais en 3^e position, avec 200 brevets. Conséquence : si les deux régions représentent 30% des dépôts de brevets effectués en France, Rhône-Alpes pèse à elle seule 22% du total national...

Même si les volumes de production d'innovation les plus importants sont identifiables dans les grandes zones d'emploi, ce ne sont pas forcément elles qui possèdent les plus grandes intensités à publier¹ ou à breveter². A titre d'exemple, l'intensité à publier de Saint-Etienne et de Nice est supérieure à celle de Lyon, l'intensité à breveter d'Ambérieu et de Vienne est supérieure à celle de Marseille ou Lyon.

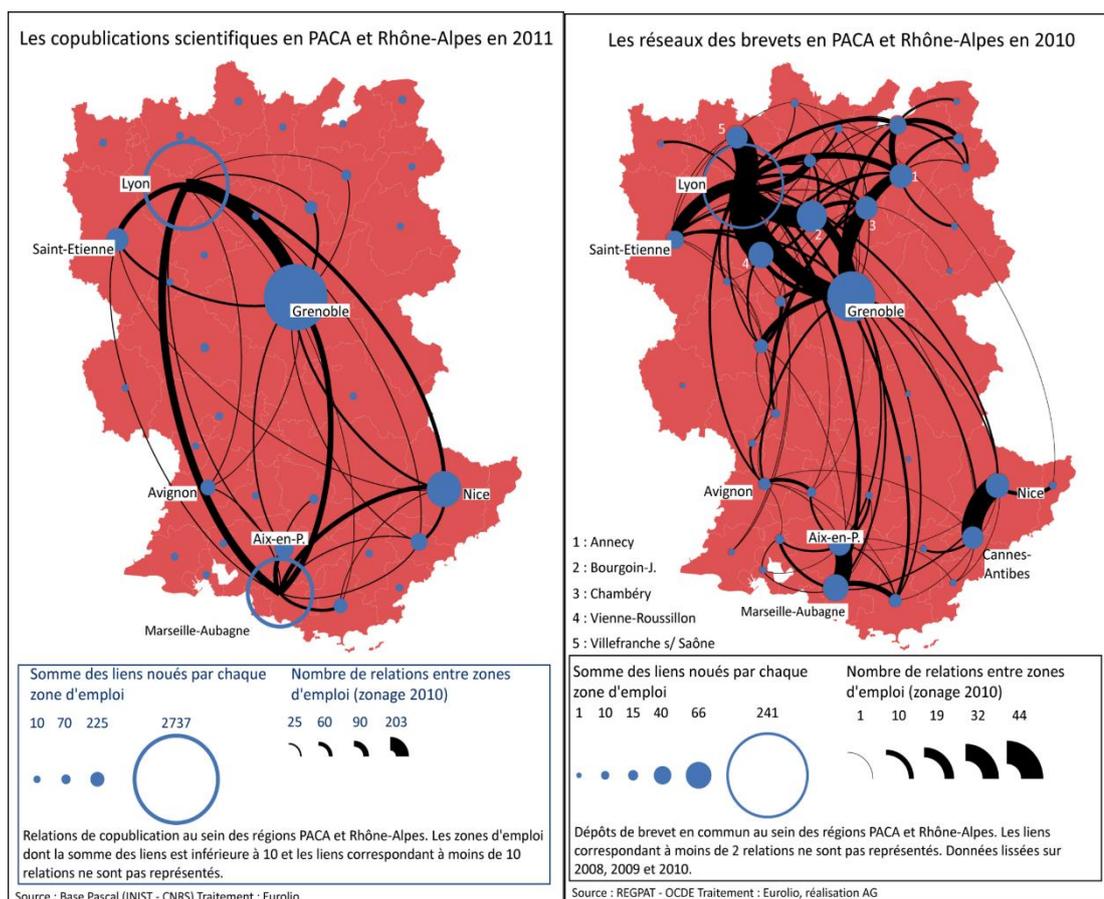
Quels acteurs pour les coopérations ?

L'analyse des réseaux de coopération scientifique (publications) met en évidence des liens principalement structurés entre grands centres universitaires (Lyon, Marseille, Grenoble). Cependant, ces derniers entretiennent des liaisons plus fortes encore avec Paris (démontrant le poids du potentiel parisien) et parfois des liens d'intensité conséquente avec d'autres grands pôles universitaires à l'image de Toulouse, Bordeaux,

¹ Rapport du volume de publications au nombre de cadres des fonctions « conception-recherche » et « prestations intellectuelles ».

² Rapport du volume de brevets au nombre de cadres (hors administratifs et commerciaux), notamment les ingénieurs, les artisans, chefs d'entreprise, professions scientifiques, de l'information, et des arts.

Montpellier, etc. Les relations en Europe se font principalement par l'intermédiaire des grandes agglomérations.



L'analyse des réseaux de coopération technologique (brevets) confirme le rôle de Paris comme plaque tournante, même si celui-ci est moins important que pour les publications. En effet, les relations de proximité semblent jouer un rôle plus important dans les dépôts de brevets. Ces dernières que l'on observe à l'échelle de chaque région (Aix-en-Provence-Marseille-Toulon et Nice-Cannes-Antibes pour PACA ; Lyon-Villefranche-Vienne-Roussillon et Bourgoin-Jallieu-Grenoble-Saint-Etienne pour Rhône-Alpes). Les co-brevets illustrent des ensembles géographiques de coopération plus proches des systèmes urbains de la DATAR : il apparaît clairement qu'il existe deux systèmes urbains en PACA (un système azuréen et un autre provençal) aux contours identiques à ceux de la DATAR. Mais il est difficile, en revanche, de percevoir sur la carte deux systèmes urbains en Rhône-Alpes (le sillon alpin étant ici étroitement associé à l'ensemble Lyon-St-Etienne-Grenoble).



les petits déj' éco



Agence d'urbanisme de la région stéphanoise
46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com